

SMTC

tissé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2016

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.13 - LINEO : Marché n° M 2016-003 pour la peinture extérieure et adhésivage de bus urbains pour modification de la livrée de bus Tisséo en livrée LINEO grise à conclure avec le Groupement SAFRA / BACQUEYRISES - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Le SMTC a approuvé en juillet 2015 son schéma directeur LINEO qui vise à mettre en place d'ici 2020, 10 lignes LINEO réparties sur l'ensemble du territoire de la grande agglomération toulousaine. Les éléments caractéristiques de ces lignes LINEO sont les suivants :

- Un niveau de service efficient :
 - Amplitude 5h30-0h30,
 - Fréquence inférieure à 10 minutes,
 - Fiabiliser les temps de parcours,
 - Information en temps réel,
 - Signalétique et Matériel Roulant spécifiques.
- Des projets conçus avec les territoires qui intègrent la rationalisation de l'offre.
- 10 lignes Linéo à mettre en service d'ici 2020 :



Cette démarche va se concrétiser en 2016, avec :

- En avril / mai la mise en service progressive des nouveaux bus hybrides sur la ligne 16 (future LINEO 1) et qui porteront une nouvelle livrée et intégreront avant la fin de l'année les panneaux d'information embarqués ;
- En septembre, le lancement du service LINEO 2 qui reliera Toulouse-Arènes à Colomiers ;
- D'ici la fin de l'année, le service LINEO 1 qui sera étendu à ses extrémités avec la création de parcs relais afin d'en renforcer l'attractivité.

Comme évoqué précédemment, le concept LINEO renvoie vers l'efficience des déplacements en bus et une démarche visant à rationaliser et structurer le réseau bus. C'est la raison pour laquelle, les bus LINEO auront une identité visuelle propre, se rapprochant du tramway. Pour ce faire une partie du parc des véhicules actuellement en exploitation doit être transformée à la nouvelle livrée. Il est précisé que les nouveaux bus hybrides qui seront mis en service à partir d'avril / mai porteront directement cette livrée.



Compte tenu du nombre de bus à traiter et de la nécessité de réaliser cette opération dans un délai bref, permettant ainsi d'affirmer l'identité visuelle de ces bus et du service associé, une consultation spécifique a été lancée pour permettre d'assurer la modification de la livrée extérieure des véhicules actuellement en exploitation et qui seront affectés aux services LINEO.

Le marché public est passé selon une procédure négociée précédée d'une mise en concurrence conformément à l'article 144-1.1 du code des marchés publics.

Le marché issu de la procédure est un marché à bon de commande en application des dispositions de l'article 169 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Etant entendu que la Régie pourrait assurer directement la modification de certains véhicules, les bons de commandes seront établis en fonction d'une part du nombre de bus à affecter aux lignes LINEO qui seront mises en services progressivement et d'autre part du nombre qui seront traités par les équipes de la Régie directement.

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la date de notification du marché, reconductible une fois 2 ans, permettant ainsi de traiter en tant que de besoin, l'ensemble des bus à modifier, standards ou articulés.

La Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2016 a décidé d'attribuer le marché au Groupement SAFRA / BACQUEYRISES ayant chiffré le devis quantitatif correspondant à la modification de la livrée de 20 bus articulés et de 20 bus standards à 484 050 € HT.

L'estimation du besoin pour 2016 correspond à la reprise de 16 bus articulés ce qui devrait donc coûter 210 k€ HT, dans le cadre de ce marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

* *
*

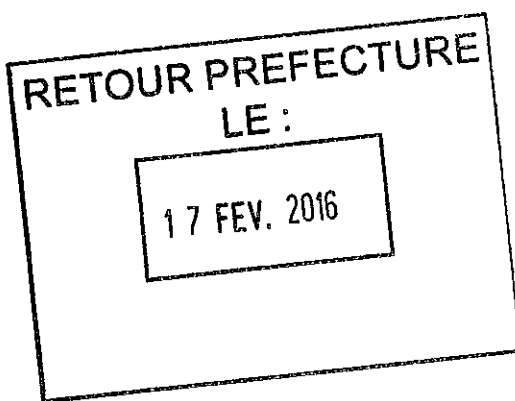
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2016-003 avec le Groupement SAFRA / BACQUEYRISES et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 23 du budget 2016 et suivants de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES